

La Journée Saint-Hubert

Section départementale Somme

Sur le territoire de Trois-Rivières

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023



Rendez-vous le samedi 21 octobre à 8h00 à CONTOIRE-HAMEL (salle des fêtes - 8 rue Richard Bourdon)

☎ Renseignements : 06 72 88 98 06

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 13 octobre 2023 au plus tard à
FDC80 - 1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

➔ Deux chèques distincts pour les engagements et les repas.

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° de permis de chasser : E-mail :

Assurance N° de contrat : Compagnie :

➔ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date) pour le département du ←



C
A
N
D
I
D
A
T

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° tatouage ou puce : N° L.O.F. :

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.



C
H
I
E
N

Catégorie (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior ou jeune en chasse accompagnée » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel non trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel trialisant
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

Important : pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail :

(Un chien est dit « trialisant », dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur).

Je déclare connaître le règlement de la Journée Saint-Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

☑ Je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur

☑ Je certifie que mon chien est à jour de ses vaccins réglementaires.

Fait à le

Lu approuvé - Signature :



Montant des engagements

25€ pour le 1^{er} chien, 18€ pour le 2^{ème}

18€ pour les chasseresses

Engagement du parrainé (filleul) 18€

INSCRIPTION GRATUITE pour les juniors

Le prix du(des) engagement(s) sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 14 octobre 2022 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

ATTENTION : merci d'effectuer deux règlements distincts pour les engagements et les repas.

Prix du repas / 20€

Réservation de repas



Le prix du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 13 octobre 2023 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

Attention : les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 13 octobre 2023 (date limite d'inscription), (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre conditionne la clôture des engagements.